

SECTION II.

Sciences et Arts.

LA CURNE DE SAINTE-PALAYE.

C'est encore une question à résoudre que de savoir si, en thèse générale, les écrivains agissent sur le milieu dans lequel ils sont placés, ou si, au contraire, ils ne font que réfléchir leur siècle; cependant, on en est arrivé à prouver que, pour le dix-huitième siècle, la littérature entière a été influencée par les circonstances contemporaines, qu'à cette époque « tous les écrivains n'ont fait qu'obéir au mouvement commun, sans prévoir, sans même désirer aucun résultat positif » (1). Cette assertion, qui peut être vraie pour les économistes, encyclopédistes, philosophes enfin du siècle passé, nous semble manquer de justesse pour les historiens et archéologues; à voir ce dix-huitième siècle tout occupé d'innovations gouvernementales et politiques, de théories nouvelles, de systèmes financiers, on ne croirait pas qu'il a pu s'y trouver des continuateurs et des émules des pieux et doctes Bénédictins, des hommes qui, faisant abnégation d'eux-mêmes, et tenant peu à briller dans la *synagogue* du baron d'Holbach, la *paroisse* de madame Doublet, le *bureau philosophique* de madame Necker ou le salon de mademoiselle Lespinasse, n'avaient rien tant à cœur que les recherches historiques; ceux-là ne se laissèrent influencer ni par tous leurs contemporains en général, ni par l'abbé Mably en particulier, qui n'avait parlé des institutions du passé, que pour les qualifier de barbares, et cela, d'une manière absolue, sans remarquer si de soi elles étaient bonnes ou non, si elles n'étaient pas utiles, indispensables même pour le temps où elles avaient été créées, ni enfin par leur époque où « l'on se trouvait isolé de l'histoire du pays, et où la tradition des souvenirs était dédaignée et interrompue » (2).

Que voulaient les écrivains en ce temps de causerie si brillante et si fine? une approbation immédiate, des bravos de salon; n'approfondissant rien, mais étudiant assez pour pouvoir parler de tout, grâce à la merveilleuse facilité de leur esprit et à la vivacité de leur intelli-

(1) DE BARANTE. *Littérature française au XVIII^e siècle.*

(2) DE BARANTE.

gence, ils cherchaient à tout prix la satisfaction de leur amour-propre ; après des soirées passées chez des grands seigneurs à rire des financiers, chez des financiers à rire des grands seigneurs, n'épargnant personne, et les philosophes moins que tout autre; quand venait la nuit, ils s'endormaient contents, et trouvaient que puisqu'ils avaient été spirituels ils n'avaient pas perdu leur journée, tout prêts qu'ils étaient à recommencer le lendemain.

Certes, le temps était mal choisi pour des travaux historiques, qui demandent du calme, de la réflexion, et surtout un temps plus ou moins long d'un travail infatigable avant d'arriver à un résultat, quand tous les jours paraissaient de nouveaux articles de l'Encyclopédie, quand on imprimait la Gazette de Paris, et quand les Nouvelles à la main faisaient les délices de la cour et de la ville; on aurait été vraiment bien mal avisé d'aller remuer les vieux livres, le fatras indigeste des manuscrits; à quoi bon étudier des siècles passés, quand le présent est si riche? à quoi bon connaître l'intelligence de nos aïeux, quand nous, dix-huitième siècle, nous en avons tant; et cependant l'érudition y fut poussée jusque dans ses limites les plus reculées; les mémoires de l'Académie des Inscriptions, monument assurément honorable pour le dix-huitième siècle (1), renferment des questions d'histoire et d'archéologie d'un intérêt immense; parmi tous ces savants peu soucieux du présent, s'occupant du passé dans l'intérêt des générations à venir, nous trouvons le comte de Caylus, Dupuy, Secousse, Boissy, Bréquigny et tant d'autres, et, à la tête d'eux tous, par le zèle et le savoir, Jean-Baptiste de La Curne de Sainte-Palaye, sur la vie et les ouvrages duquel nous allons entrer dans quelques détails.

§ 1. SA VIE.

Cet érudit distingué naquit à Auxerre, le 6 juin 1697, d'une famille ancienne et considérée depuis longtemps dans l'Auxerrois. Son père, d'abord receveur en chef du grenier à sel et ensuite gentilhomme de Monsieur, frère du roi, lui donna le nom de Sainte-Palaye pour le distinguer de son frère jumeau qui conserva celui de La Curne (2). Les fonctions du père de Sainte-Palaye auprès du duc d'Orléans ne lui laissèrent pas le temps de s'occuper de l'éducation de son fils entièrement confiée à sa mère.

L'enfance de Sainte-Palaye ne présente aucun de ces traits saillants dont les biographes se plaisent après coup à semer la vie des grands

(1) De BARANTE, *Littérature française* au XVIII^e siècle.

(2) Et sans doute à cause des propriétés qu'il possédait à Sainte-Palaye, village à 4 lieues d'Auxerre; telle est sur ce nom ajouté au sien l'hypothèse la plus vraisemblable.

hommes. Il resta auprès de sa mère jusqu'à l'âge de 20 ans *partageant auprès d'elle ces occupations faciles qui mêlent l'amusement au travail des femmes* (1). D'une santé faible et délicate, ce ne fut que très tard qu'il put commencer ses études ; mais il y fit de si rapides progrès, et s'adonna avec tant de succès aux langues grecque et latine, qu'à l'âge de 27 ans il entra à l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres (1724).

Cependant son père, qui désirait lui faire suivre une autre direction, l'ayant fait entrer dans la diplomatie, eut le bonheur de voir son fils envoyé à Weissembourg, auprès de Stanislas de Pologne, et chargé de la correspondance de ce roi avec la Cour de Pologne ; les négociations entamées par Sainte-Palaye eurent le résultat désiré : elles furent suivies du mariage de Louis XV avec la fille de Stanislas (4 septembre 1725) ; mais à la rentrée du roi de Pologne en France, le jeune diplomate refusa de poursuivre une carrière dans laquelle il venait de débiter d'une façon si heureuse, et préféra la vie modeste et tranquille à l'agitation des cours. Son père n'osa combattre une vocation si déterminée et le laissa retourner à ses études favorites. Sainte-Palaye avait du reste, dans le cours de sa mission diplomatique, trouvé le temps de se livrer aux études historiques ; c'est à cette époque que doivent se rapporter ses notes sur l'histoire de Lorraine, trouvées dans ses manuscrits (2). Lié avec l'abbé Massieu, il entreprit d'abord de continuer le travail que Secousse, son collègue et ami, avait commencé sur Plutarque ; il donna même ses remarques sur la vie de Romulus. Mais bientôt la lecture de nos vieux historiens le détourna de ce travail et le décida à publier une histoire de France. Avant d'entreprendre un ouvrage d'une aussi longue haleine, il lut à l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres de nombreux mémoires (3 dans lesquels, tout en appréciant les historiens qu'il avait consultés, il montre la nécessité de donner de leurs manuscrits de nouvelles éditions, meilleures que celles qui existaient alors, et dont il avait été à même d'apprécier le peu de conformité avec le texte original. Mais « de toutes les parties de notre « histoire, il n'en est pas de plus intéressante que celle qui nous re- » trace les mœurs et les usages de nos pères ; ce sont, pour ainsi dire, » de ces vieux portraits de famille sur lesquels on se plaît toujours à » jeter les yeux » (4). Aussi, pour rendre son ouvrage moins sec et

(1) Discours de réception de Chamfort à l'Académie française, 19 juillet 1781. — *Œuvres complètes de Chamfort*, tome 1, p. 107 et suiv. Paris, in-8° 1808.

(2) DUPUY, *Eloge de Sainte-Palaye*, tome 45 de l'Hist. de l'Acad. des Inscriptions et Belles-Lettres.

(3) Voir à la fin de cette Notice.

(4) Préface de Sainte-Palaye en tête du 3^e vol de ses *Mémoires sur l'ancienne Chevalerie*, in-12. 1759.

plus complet, se met-il à étudier avec un soin tout particulier les us et coutumes du temps passé, pour lequel il avait une grande admiration, et à l'éloge duquel il se complaisait ; il est vrai de dire qu'il ajoutait : « Si l'on trouve que je fais aux siècles dont je parle plus d'honneur » qu'ils ne méritent en leur attribuant des idées si saines, on peut » chercher, dans la vanité des mêmes siècles, la source de cet usage, » mais il faudra au moins avouer que la vanité concourait alors au bien » public et qu'elle imitait la vertu » (1). Cette manière d'être de nos aïeux, il ne put la trouver que dans les vieux romanciers, à la lecture desquels il s'adonna, comme naguères il s'était adonné à celle des historiens.

On aperçoit de suite dans Sainte-Palaye cet esprit d'investigation qui le fait s'arrêter à chaque instant sur la route qu'il s'est tracée afin de ne rien laisser derrière lui qui ne soit parfaitement exploré ; puisant toujours aux meilleures sources, il étudie l'antiquité dans les auteurs anciens, le moyen-âge dans les chroniques de nos historiens, et nous fournit, par son exemple, une méthode parfaite d'éducation historique.

Parmi les institutions du passé que le temps avait fait disparaître, la chevalerie attira tout d'abord l'attention de Sainte-Palaye et l'absorba tellement qu'elle lui fit perdre de vue son point de départ ; il crut avec raison qu'il était impossible de connaître le moyen-âge, sans s'être fait préalablement une idée exacte de cette institution qui le domine complètement ; dès-lors, il n'eut plus qu'un seul but, qu'une seule idée, de faire une histoire complète de la chevalerie depuis son origine jusqu'à sa décadence. Après avoir cherché, dans les bibliothèques de France, tous les documents qui pourraient lui être nécessaires pour son travail, il fit deux voyages en Italie (1739-1749) qui eurent pour lui, savant et bibliophile, le plus grand succès ; c'est dans un de ces voyages qu'il découvrit à Lucques, chez le sénateur Fiorentini, un manuscrit de Joinville bien différent de ceux imprimés, au sujet duquel il fit de suite une notice qu'il envoya en France au baron de Labastie et plus tard en fit faire à Louis XV l'acquisition (2). Dans l'intervalle de ces deux voyages, il présenta, de concert avec Secousse et Fonce-magne, au contrôleur des finances Machaut (1744), le projet d'un recueil de tous les titres, chartes et diplômes manuscrits avec une table chronologique de tous ceux qui avaient été imprimés ; deux savants amis de Sainte-Palaye, Bréquigny et Mouchet, que nous trouvons souvent à côté de lui, sans jamais que la moindre envie s'élève entr'eux, furent

(1) *Mémoires sur l'ancienne Chevalerie*. — Edition Nodier, 1826, p. 3.

(2) DUPUY, *Eloge de Sainte-Palaye*. Loco citato.

chargés de l'exécution du projet ; malheureusement l'argent manqua pour y donner suite et il ne parut que 3 volumes de la table chronologique. De retour en France, il poursuivit avec ardeur la lecture des manuscrits français ; et les notices sur ces vieux livres, résultat de son travail, se montèrent bientôt à 4000. Cette masse énorme de documents rassemblés par Sainte-Palaye lui permit d'entreprendre les travaux les plus vastes (1756). Obligé, par la nature du travail qu'il avait commencé sur la chevalerie, de lire tous les poètes, troubadours et trouvères du moyen-âge, il se proposa d'abord de faire une histoire des troubadours ; mais bientôt un gigantesque projet lui fit abandonner cet ouvrage ; tous les matériaux qu'il avait recueillis et qui contenaient 152 vies de troubadours du moyen-âge (1), il les donna à l'abbé Millot ; celui-ci n'eut d'autre peine, pour l'histoire qu'il fit paraître, que de coordonner et abrégé les notes qu'il devait à l'obligeance de Sainte-Palaye : notre savant ne voulait rien moins que publier un *Dictionnaire des antiquités françaises* analogue à celui du Hollandais Pitiscus et un *Glossaire de l'ancienne langue française*.

Pour travailler à son glossaire, il s'adjoignit deux de ses amis et collègues de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, Bréquigny et Jean Mouchet, dont il avait fait l'éducation archéologique ; mais peu de temps après, tout occupé de nouvelles recherches et de l'édition de poèmes inédits, il en laissa tout le fardeau à Mouchet qui n'eut pas même la consolation de voir son ouvrage continué.

Quoique son glossaire ne fût encore qu'à l'état de projet, l'Académie française n'hésita pas à le recevoir dans son sein (1758), et celles de Florence, Dijon, Nanci à la création de laquelle il avait contribué, grâce aux relations qu'il avait conservées avec Stanislas, imitèrent bientôt l'exemple de l'Académie française ; tout semblait désormais sourire à Sainte-Palaye : ses travaux, son mérite recevaient une juste récompense ; mais bientôt il se vit frappé dans ses affections les plus chères, en perdant son frère La Curne dont il n'avait jamais été séparé ; ces deux frères avaient tous les deux vécu de la même vie, tout entre eux était commun : vie, fortune, demeure, chambre. Jamais l'un ne sortait sans l'autre ; quand La Curne était seul, on pouvait être sûr qu'il cherchait Sainte-Palaye, et réciproquement ; cet amour fraternel, on en trouve des marques dans tout le cours de leur existence ; Sainte-Palaye ne fit que six vers français dans toute sa vie, et c'est la traduction d'une épigramme grecque sur deux jumeaux ; par leur testament qui laissait au survivant la libre disposition des biens du pré-

(1) *Bibliothèque historique*, par le P. LELONG.

décédé, ils firent un legs fort considérable à deux parents très-éloignés, qui avaient, à leurs yeux, l'avantage inexprimable d'être sœurs et jumelles; ils firent faire leur portrait sur la même toile (1). La Curne mourut en s'écriant : « Que deviendra mon frère, je m'étais toujours flatté qu'il mourrait avant moi ? » (2). Et en effet, depuis cette époque, Sainte-Palaye sembla être sorti de ce monde; il passa le reste de sa vie dans la solitude, et ne quitta plus son cabinet que pour aller à l'Académie et chez Foncemagne (3), où il trouvait réunis le prince de Beauveau, le duc de Larochehoucauld, Malesherbes, Bréquigny, son ami intime, et d'autres savants affables et bons qu'il aimait à retrouver parce qu'ils savaient compatir à sa juste douleur. Dès lors, il n'eut plus la force de continuer les nombreux travaux qu'il avait entrepris, et se contenta d'ajouter un troisième volume aux deux qu'il avait déjà publiés sur la chevalerie (1781); il avait, en faisant paraître ce dernier ouvrage, le pressentiment de sa fin prochaine; l'année même où il parut, la mort, qu'il désirait impatiemment, alors qu'il était privé de son frère, vint l'enlever à ses sérieuses occupations (1^{er} mars 1781) et laissa parmi les savants un vide qui n'est pas encore comblé.

§ 2. SES OUVRAGES.

De tous les ouvrages de Sainte-Palaye, celui auquel il dut sa célébrité et dont il avait fait l'objet de ses études favorites (Chamfort), sont ses mémoires sur la chevalerie, le seul travail que Sainte-Palaye ait eu le temps de compléter, et sur lequel nous nous arrêterons, parce qu'il donne une idée exacte de la manière de travailler et des profondes connaissances de cet érudit. Il est difficile, en effet, de joindre à une aussi vaste érudition, une plus grande clarté, une meilleure méthode; tout en rejetant une prolixité fastidieuse et pédante, il entre dans tous les

(1) Ce tableau se trouve dans une des salles de la Bibliothèque d'Auxerre. — Nous y avons cherché en vain cette grande ressemblance que plusieurs biographes disent avoir existé entre les deux frères.

(2) CHAMFORT. *Loco citato*.

(3) A la mort de Foncemagne, on disait de lui qu'il avait emporté toute l'honnêteté de la littérature du XVIII^e siècle, et Voltaire tout le génie. — Jusqu'à son dernier moment Sainte-Palaye garda le souvenir de son frère. — Quelques jours avant sa mort, Sainte-Palaye, vieux et chancelant, allait à l'Académie française; son grand âge rendant sa marche peu sûre, il fit un faux pas et fut sur le point de tomber sans le secours de Ducis, nouvellement élu et qu'il ne connaissait pas : « Monsieur, dit le vieillard, vous avez sans doute un frère. » — A ses yeux toute bonne action lui semblait procéder de l'amour fraternel qui avait fait le bonheur de son existence. — Voir Chamfort, *loco citato*.

détails que comporte sa matière, sans faire étalage de ses profondes connaissances (1).

Sainte-Palaye entre *ex abrupto* en matière et nous apprend, dans la première partie de son ouvrage, comment celui qui, se destinant à être chevalier, après avoir été pendant sept ans élevé par les femmes, sortait de leurs mains pour être *page, varlet* ou *damoiseau*, et comment, hors de page, il devenait écuyer avant d'arriver au grade si désiré de chevalier.

L'éducation de la jeunesse était chose vraiment curieuse; les premières leçons qu'elle recevait étaient des préceptes d'amour pour Dieu et pour les dames; la religion lui était présentée sous son aspect matériel, mais l'amour sous sa forme la plus pure, la plus métaphysique.

Quand page, le jeune homme avait reçu toutes ses leçons que lui inculquait sans peine la dame qu'il avait choisie, il accompagnait son maître à la guerre en qualité d'écuyer; pour se préparer d'avance aux pénibles exercices du titre de chevalier « il fallait que l'aspirant à la chevalerie réunît à lui seul toute la force nécessaire pour les plus rudes métiers et l'adresse des arts les plus difficiles avec les talents d'un excellent homme de cheval. »

Ainsi après avoir passé sept ans dans les mains des femmes, sept dans le métier de page ou d'écuyer, on atteignait 21 ans, majorité nécessaire pour être promu chevalier.

Ce n'est que dans la seconde partie de l'ouvrage de Sainte-Palaye que se trouve expliquée l'origine de la chevalerie; l'auteur n'expose pas de prime abord son système, sans doute pour ne pas heurter trop fortement les idées reçues et qui, grâce à Montesquieu, ne tendaient à rien moins qu'à faire remonter l'origine de la féodalité et de la chevalerie qui en est le corollaire avant la conquête des Gaules par les Francs; comme si les peuplades germaniques qui n'avaient aucune idée de la propriété territoriale pouvaient avoir un système féodal, dont la base repose nécessairement sur les distinctions de la propriété (1). « L'usage de donner les premières armes à ceux qui se destinaient au métier de la guerre, et la cérémonie qui s'obser-

(1) Voir le tome 20 de l'Histoire de l'Académie des Inscriptions et Belles-lettres, p. 613, 626, 660, 678, 698; première édition, Paris, 1753 in-4°. Seconde édition, 1759, 2 vol. in-12. Elle contient, de plus que la première, un mémoire concernant la lecture des anciens romans, un extrait de poésies provençales, les honneurs de la Cour. — En 1781, il ajoute un volume aux deux déjà publiés. — Ch. Nodier a donné des Mémoires sur la Chevalerie une édition avec introduction et notes en 2 vol. in-8°. Paris, 1826.

(2) Voir l'introduction de Ch. Nodier dans l'édition qu'il a donnée des Mémoires de Sainte-Palaye. — Paris, 2 vol. in-8° 1826.

vait en cette occasion, ont porté nos historiens à faire remonter l'origine de la chevalerie à des temps où cette institution n'était pas encore connue. » Aussi n'est-ce qu'au XI^e siècle que Sainte-Palaye trouve la chevalerie dont l'existence lui semble liée à celle des fiefs; c'est alors, et alors seulement qu'elle lui apparaît « comme une dignité qui donne le premier rang dans l'ordre militaire, et qui se confère par une espèce d'investiture accompagnée de certaines cérémonies et d'un serment solennel. »

Suivent les cérémonies de l'investiture comparées ingénieusement aux engagements religieux; et la description des tournois, exercices d'autant plus recherchés des chevaliers qu'ils leur étaient exclusifs.

Après s'être longuement étendu sur les qualités requises pour former les chevaliers dont l'office est *de maintenir femmes, veuves et orphelins et hommes mès aisés et non puissants*, Sainte-Palaye commence la troisième partie de ces mémoires par prouver l'utilité des tournois comme préparations à la guerre; puis, sans transition bien apparente, il passe aux vœux singuliers que faisaient les chevaliers, et ne manque pas de parler de la fête donnée à Lille en 1453 par le duc de Bourgogne, fête dont O. de la Marche nous a laissé la description et où Philippe-le-Bon jura sur un faisan de porter secours aux Chrétiens contre les Sarrasins; c'est sans doute ce passage d'Ol. de La Marche qui a donné à Sainte-Palaye l'idée de faire des recherches sur *le vœu du héros*.

Pendant le quatorzième siècle la fréquence des guerres obligeant à recevoir grand nombre de chevaliers et cela sans la pompe et les cérémonies usitées en temps de paix, on commence à reconnaître à cette époque des signes de décadence qui, faibles d'abord sous Charles V et Charles VI, devinrent de plus en plus menaçants pour cet ordre.

La quatrième partie, entièrement affectée aux costumes des chevaliers, à leurs marques distinctives, à leur manière d'être, est sans contredit la moins intéressante pour l'historien ou le philosophe, mais la plus curieuse pour l'artiste, peintre ou sculpteur; on chercherait vainement ailleurs la *couleur locale* du moyen âge négligée pendant longtemps et sacrifiée à *l'étude du nu*, mais à laquelle notre peinture actuelle revient chaque jour.

Nous trouvons la nomenclature des armes exclusives aux chevaliers; qualifiés de sire, messire, monseigneur, ils ont seuls le droit de porter des étoffes de soie, ou de damas, de doubler leurs manteaux de vair, hermine ou petit gris; sans s'arrêter sur les armoiries particulières aux chevaliers, Sainte-Palaye nous donne quelques renseignements sur leur origine qu'il semble rattacher à celle des tournois, assertion vraie en tant qu'armoiries, mais contestable en tant qu'emblèmes.

Si le chevalier mourait à la croisade, il était enterré tout armé, les jambes croisées l'une sur l'autre et représenté sur son tombeau dans la même attitude; quand il succombait dans un combat, sa bannière, son étendard et pennon le suivaient dans son cercueil; dans le cas contraire, un seul de ces objets était enfermé avec son cadavre. Ses épées et autres armes étaient très-recherchées par les chevaliers survivants, soit pour s'en servir, soit pour les exposer dans leurs arsenaux ou dans leurs salles d'armes; souvent aussi elles étaient données aux églises et consacrées à Dieu « seul auteur du vrai courage. » L'épée avec laquelle Jeanne d'Arc sauva la France fut prise à un trophée d'épées de chevaliers appendu en Tourraine dans l'église de Sainte-Catherine de Fierbois.

Après avoir exposé les immenses avantages de la chevalerie, Sainte-Palaye était trop impartial, trop ami du vrai, pour ne pas, dans la dernière partie de ces mémoires, en faire sentir les inconvénients et ressortir les abus. Il en fut de cette institution comme de toutes les autres, on en exagéra les principes, on en oublia le but, tout en le dépassant; à force de tendre les ressorts du spiritualisme, on les brisa, et, comme dans les vieux temps la force était un droit, il fallait bien que le courage fût une vertu (1); puis on confondit la témérité avec le courage, l'ostentation avec la gloire, la superstition avec la religion; on ne priaït pas Dieu, on faisait avec lui des contrats synallagmatiques; Lahire, au siège de Montargis (1417), en s'adressant au seigneur, s'écriait : Dieu, je te prie que tu fasses aujourd'hui pour Lahire ce que tu voudrais que Lahire fit pour toi, s'il était Dieu et que tu fusses Lahire; la galanterie dégénéra en débauche; la valeur personnelle créant l'insubordination, on perdit petit à petit le respect dû à l'autorité royale et à l'attachement de tout sujet pour sa patrie, jusqu'à ce que Charles VIII, par l'établissement de troupes régulières et stipendiées, et par cela même plus soumises, portât à la chevalerie un coup dont elle ne se releva jamais.

A partir de cette époque les promotions deviennent plus rares; ce n'est plus guère que sur les champs de bataille que se donne l'accolade; la chevalerie n'existe pas, il ne reste plus que des chevaliers. Quoiqu'il en soit, rendons justice à cette chevalerie française qui mourut précisément au moment où elle n'avait plus rien à faire; elle avait suivi les rois aux croisades, avait chassé l'Anglais de France; après tous ces brillants faits d'armes, par lesquels elle s'était signalée, elle dédaigna

(1) Charles Nodier.

de tirer l'épée du fourreau pour aller guerroyer en Italie, ou combattre les Impériaux ; elle aima mieux ne pas exister que de ne devoir son existence qu'à des guerres ordinaires ; et, dans ce siècle voué au culte de la vapeur et du *rail-way*, admirons du moins, si nous avons le malheur de ne pas la comprendre, cette vaste institution éminemment patriotique, fondée sur l'abnégation de soi-même et aux membres de laquelle on traçait ces préceptes :

Vous qui voulez l'ordre de chevalier,
 Il vous convient mener nouvelle vie ;
 Devotement en oraison veillier,
 Pechié fuir, orgueil et villenie :
 L'Eglise devez défendre,
 La vefve, aussi l'orphelin entreprendre
 Estre hardis et le peuple garder ;
 Prodones loyaulx sans rien de l'autruy prendre ;
 Ainsi le chevalier gouverner.

Dans la préface de son troisième volume, Sainte-Palaye nous dit naïvement que *l'accueil favorable fait par le public à son ouvrage l'engagea à faire de nouvelles recherches qui ne furent point infructueuses* ; mais aussi modeste que savant, il en attribue le succès à la bonne volonté de quelques gens de lettres et au hasard. Le hasard a toujours été la providence des hommes de talent.

Dans ce volume Sainte-Palaye donne le texte original d'un petit poème intitulé *le vœu du héron*, composé en 1338 (M^{ss}. de la Bibl. de Berne, n° 323) qu'il fait précéder d'une traduction en français du dix-huitième siècle, à laquelle on peut faire le reproche de ne pas être assez littéraire ; le tout suivi de notes historiques du plus grand intérêt. Notre auteur a bien soin de nous dire dans sa préface à quel propos le poème fut composé : « Le comte d'Artois, banni de sa patrie et réfugié à Londres, veut soulever contre elle le roi d'Angleterre et tous ses barons. Saisissant un moment où ce monarque se trouve au milieu de sa cour, il fait mettre un héron rôti entre deux plats, le promène lui-même dans l'assemblée, et force le roi, la reine, et tous les seigneurs, de jurer sur cet oiseau, avec des imprécations qui sont effrayantes, qu'ils feront à la France tout le mal possible ; enfin, pour mettre le sceau à ce fatal engagement, il découpe le héron et en fait manger à chacun des conjurés. » Et comme, pour un esprit aussi curieux et aussi infatigable que celui de Sainte-Palaye, une recherche en amène une autre, par une transition toute naturelle, il complète son travail par la vie de Gautier de Mauny, général des armées anglaises

et l'un des héros du *Vœu du héros* ; cette biographie, importante par le rôle tout particulier que joua ce gentilhomme français dans la guerre d'Edouard III contre Philippe de Valois, a été extraite par lui de Froissart, mais avec une intelligence et un soin remarquables.

Quant aux autres héros du poëme, Edouard III; Robert d'Artois; Philippe VI; Gondemar du Fay; le comte d'Erby; le comte de Suffolk; Jean de Beaumont, frère de Guillaume, comte de Hainaut; Jean III, duc de Brabant; Philippe, nièce de Jean de Beaumont; Jeanne de Valois, sœur de Philippe VI et femme d'Edouard III, Sainte-Palaye leur a consacré dans les notes des articles plus courts mais tout aussi intéressants que la vie de Mauny.

Cette première partie du travail de Sainte-Palaye prouve *ipso facto* de quelle utilité peuvent être, pour la connaissance de notre histoire nationale, l'étude des vieux romans, poëmes ou fabliaux; il y a eu de sa part, pour ainsi dire, double emploi, lorsqu'en donnant son édition de 1789, il la termina par un *mémoire concernant la lecture des anciens romans de chevalerie* (1); ne démentant jamais le caractère de modestie qui lui est particulier, il s'efforce d'y montrer et y montre d'une manière péremptoire, par l'autorité des historiens qui l'ont précédé, et sans jamais se citer qu'on peut tirer *quelqu'utilité des anciens romans de chevalerie*, que le P. Labbe ne qualifie de rien moins que d'immondices des bibliothèques (*bibliothecarum meras quisquilias*). Le poëme du héros est suivi de la traduction littérale d'une ancienne pièce de vers français intitulée : *Des trois chevaliers, et de la chanise* (chemise) par Jacques de Basin (mss. de Turin, n. G, 1, 19). A part l'originalité de ce morceau, nous n'y avons trouvé d'autre mérite que celui de nous donner une idée des mœurs faciles que l'on rencontrait quelquefois au moyen âge, mais nous ne savons vraiment pas de quel secours il peut être pour les recherches historiques, but que se proposait constamment Sainte-Palaye, et qu'il atteint presque toujours; voyons-y une preuve du soin que notre auteur mettait à exhumer de la poussière des bibliothèques de l'Europe tout ce qui lui semblait curieux à quelque titre que ce fût.

Nous n'aurons certainement pas la même indifférence pour les *Honneurs de la cour*, par madame Aliénor de Poitiers, contenant l'étiquette de la cour de Bourgogne sous les règnes de Philippe-le-Bon et de Charles-le-Téméraire. Cet ouvrage qui, au premier coup-d'œil, ne semble contenir qu'une nomenclature sèche et stérile du cérémonial en usage

(1) Lu à l'Académie des Inscriptions et Belles-lettres le 3 décembre 1743. — Tome 17 des Mémoires.

à la cour de Bourgogne est rempli d'observations justes et ingénieuses motivant parfaitement les honneurs rendus à tel ou tel personnage ; de plus, il a le mérite de laisser apercevoir la source d'où est sortie l'étiquette de la cour d'Espagne, pays de l'étiquette par excellence, et qui y fut apportée par Charles-Quint, petit-fils de la dernière duchesse de Bourgogne.

Enfin ce dernier volume est terminé par des mémoires historiques sur la chasse. Nous y trouvons le plan, l'ordre, la clarté si admirables de ses recherches sur la chevalerie ; son travail, divisé en trois parties, chacune suivie de notes historiques servant à éclairer sa matière, s'étend depuis la conquête des Gaules par les Francs jusqu'à Louis XIV ; l'auteur procède chronologiquement, et règne par règne ; si cette méthode n'est pas la plus savante, elle est certainement la plus claire et la plus utile, au point de vue de Sainte-Palaye, qui avant tout voulait faciliter l'étude de l'histoire et l'éclairer autant que possible. A l'aide de Tacite et de César, Sainte-Palaye nous apprend ce qu'était cet exercice chez les Germains et par induction ce qu'il fut chez les Francs, peuple d'origine germanique ; il passe de suite à une chasse sous Childébert II (vi^e siècle, 2^de moitié), et il s'y arrête parce qu'il y trouve en usage les moyens *actuellement* (1) employés pour démêler les voies et les traces du gibier et pour le forcer ; sans s'arrêter davantage sur les rois de la première race, il entre dans de grands détails sur les équipages de chasse de Charlemagne, qui, suivi de sa femme Hildegarde, prenait de préférence pour théâtre de ses exploits les forêts des Vosges et des Ardennes. « La nouvelle génération qui succéda à celle de Charlemagne fournit peu de faits qui aient des rapports avec la chasse. » Sainte-Palaye cite comme exception à ce qu'il vient d'avancer le trait de fermeté de l'abbé Suger qui, en 1144, fit une partie de chasse de huit jours dans la forêt d'Yveline, appartenant à l'abbaye de Saint-Denis, afin d'empêcher les seigneurs de continuer à y chasser.

C'est à partir du douzième siècle que la chasse est remise en vigueur, sous Philippe-Auguste et Saint-Louis qui avait rapporté de Palestine une race de chiens appelés *gris* dont parle Charles IX dans son ouvrage sur la chasse ; c'est au règne du saint roi que Sainte-Palaye rapporte le premier ouvrage didactique sur la matière ; il est en vers et intitulé *Le dit de la chasse du cerf*. Trepperel, au quinzième siècle, changea ce titre et l'intitula le *Livre du roi Modus et de la royne Rateo*, en le mettant dans un français plus moderne, ce dont Sainte-Palaye lui fait un

(1) Sainte-Palaye écrivait ces Mémoires de 1759 à 1780 ; depuis, l'art de la chasse a subi peu de modifications *en théorie*.

grand crime, ainsi que des erreurs et omissions commises. A cette époque, après la chasse du cerf, la chasse du sanglier tenait le premier rang ; quant à celle du tigre, réminiscence de celles des croisades, elle se faisait, dit notre auteur, au miroir comme celle des *videcoqs* (bécasses). Sainte-Palaye arrive enfin au beau temps de la chasse, à l'époque du roi Jean, et ne manque pas de nous donner l'analyse d'un livre composé d'après les ordres de ce roi, prisonnier en Angleterre, par Gasse de La Bigne, son chapelain, et ayant trait à la chasse ; puis paraissent dans le même siècle *les déduits de la chasse*, par Gaston Phœbus, comte de Foix, *le trésor de la vénerie*, par Hardouin de Fontaine ; mais les rois de France chassaient peu, occupés qu'ils étaient à combattre les Anglais et à les expulser de France. Arrivé à Louis XI, Sainte-Palaye nous fait de ce roi, d'après les ouvrages contemporains, un portrait des plus curieux. « Jamais prince, dit-il, ne fut plus occupé de politique, de guerre, d'intrigues, jamais prince cependant n'aima plus passionnément la chasse. » Il est impossible de mieux décrire qu'il ne le fait l'habitant de Plessisles-Tours. Cet amour pour la chasse, Sainte-Palaye le voit revivre dans François I^{er}, prince d'un caractère tout différent, et que tous les auteurs de son temps nomment le père de la vénerie. Jusqu'au règne de Louis XIV, Sainte-Palaye nous montre tous les rois de France grands amateurs de cet exercice ; les livres ne manquent pas ; la théorie se joint à la pratique ; sous Henri II le poète Jodelle fait une ode sur la chasse ; Leblond publie (1553) *le temple de Diane et plaisir de la chasse* ; Charles IX, que Brantôme, dans son langage mythologique, soupçonne d'être mort autant des suites des plaisirs de Diane que de ceux de Vénus, dicte à Villeroy, son secrétaire, *la chasse royale* ; Louis XIII, à l'âge de 16 ans, passe trois jours de suite à la chasse (1620), et envoie en Angleterre étudier la chasse au renard. Enfin, des chasses de Louis XIV Sainte-Palaye parle peu, parce que l'histoire du grand roi est dans les mains de tout le monde ; il chassait le plus souvent qu'il pouvait, mais faisait passer les affaires avant le plaisir (Mad. de Maintenon). « Voulant être grand en tout, il surpassa dans ses chasses tous les rois ses prédécesseurs : durant le séjour qu'il fit à Chambord, en 1668, les cerfs les plus forts tenaient à peine devant lui une demi-heure. Trois ans après, étant à Chantilly, il entreprit ce qu'aucun chasseur n'avait jamais osé : il courut un cerf au clair de la lune et le força. » Puis vient un petit résumé sur les avantages et les inconvénients de la chasse, et Sainte-Palaye termine ses travaux aussi simplement qu'il les avait commencés, sans phrase redondante, sans aperçus oiseux, et n'oubliant jamais cette maxime, toutefois contestable : *scribitur ad narrandum non ad probandum.*

Les autres mémoires, lus par Sainte-Palaye à l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, offrent, comme toutes les autres productions de ce savant, le plus grand intérêt, mais ne présentent pas comme ceux que nous venons d'analyser un tout, un ouvrage entier.

Bornons-nous à en donner le catalogue :

- Essai sur la vie d'Agatocle, tyran de Syracuse (1).
- Remarques sur la vie de Romulus (2).
- Notice d'un manuscrit intitulé *Vita Caroli Magni* (3).
- Observations sur quelques chapitres du second livre de la première décade de Tite-Live (4).
- Mémoire concernant la vie et les ouvrages de Rigord et de Guillaume-le-Breton (5).
- Rodolphe Glaber (6).
- Guillaume de Nangis (7).
- Mémoire sur la chronique de Marigny et les auteurs qui l'ont composée (8).
- Vie du moine Helgaud, mémoire sur l'építome de la vie du roi Robert, et sur trois fragments qui sont imprimés à la suite de cet építome dans sa collection des historiens de France (9).
- Mémoires sur deux ouvrages historiques concernant Louis VII intitulés, l'un : *Gesta Ludovici VII regis, filii Ludovici Grossi* : et l'autre : *Historia gloriosi regis Ludovici, filii Ludovici Grossi, ab anno 1137 usque ad annum 1163*, et sur les auteurs des deux ouvrages (10).
- Mémoire sur la vie de Froissart (11).

(1) Voir le *Mercur*e d'avril 1725.

(2) Tom VII de l'*Histoire de l'Académie des Inscriptions et Belles-lettres*, p. 114. — Ce n'est autre chose que la continuation du travail sur les vies de Plutarque que Secousse avait abandonné pour le Recueil des ordonnances de nos Rois. Sainte-Palaye, dans ce Mémoire, compare Denys d'Halycarnasse, Tite-Live, les Fastes capitoliens avec Plutarque pour faire disparaître les contradictions de ces divers auteurs.

(3) Tome VII, p. 280.

(4) Tome VIII, p. 363. Sainte-Palaye essaye au moyen de transpositions ingénieuses de concilier Denys d'Halycarnasse et Tite-Live pour ce qui a rapport au IX^e consulat de Rome et aux cinq suivants (233 de la fond. de R.).

(5) Mémoires de l'Académie des Inscriptions et Belles-lettres, t. VIII, p. 528.

(6) Tome VIII, 449. — (7) *Idem*. p. 560. — (8) Tome X, p. 541. — (9) *Idem*. p. 553. — (10) *Idem*. p. 563. — (11) *Idem*. p. 664. — Voir la *Bibliothèque des auteurs de Bourgogne*, par PAPILLON (1^{re} partie, p. 365). Cet ouvrage qui parut à Dijon, en 1745, ne peut pas, par cela même, donner une énumération complète des œuvres de Sainte-Palaye.

— Mémoire sur Jean Venette avec la notice sur l'histoire en vers des Trois Marie dont il est l'auteur (1).

— Mémoire concernant les ouvrages de Froissart (2).

— Jugement sur l'histoire de Froissart (3).

— Notice sur les poésies de Jean Froissart (4).

— Mémoire concernant les principaux monuments de l'histoire de France, particulièrement les chroniques de Saint-Denis (5).

— Remarques sur la langue française des douzième et treizième siècles, comparée avec les langues provençale, italienne et espagnole, dans les mêmes siècles (6).

— Notice sur deux manuscrits du livre intitulé : *Le jouvenel*, conférés avec l'exemplaire imprimé (7).

Outre la part active que Sainte-Palaye prit à la table chronologique des diplômes, chartes et actes relatifs à l'histoire de France (8) il nous a laissé :

— Une lettre sur le projet d'une place pour la statue du roi Louis XV, 1745, in-42.

— Une lettre à Bachaumont sur le bon goût dans les arts et les lettres, 1751, in-12.

— Les amours du bon vieux temps (9) traduits du fabliau d'Ancassin et de Nicolette (Mss. B. R. n. 7889), Paris, 1760, in-8°.

(1) Tome XIII, p. 320. — (2) *Idem.* p. 534. — (3) *Idem.* p. 553. (4) Tome XIV, p. 219. — (5) Tome XV, p. 580. — (6) Tome XXIV. — (7) Tome XXVI, p. 700. « M. de Sainte-Palaye a découvert par l'un de ces manuscrits plus amples que les autres que le *Jouvenel* n'était pas une fiction comme on l'avait cru jusqu'ici, » mais les aventures réelles et les instructions militaires de Jean de Beuil, amiral de France, lesquelles s'étendent, pour les faits historiques, dans un espace de près de 30 ans, de 1423 à 1453. » — Fevret de Fontette.

(8) Paris 1765 in-f°. Cet ouvrage commencé par Secousse et continué par Sainte-Palaye, qui l'abandonna pour travailler à son glossaire, fut terminé par l'abbé de Foy. — Il s'étend de l'année 25 de notre ère à l'année 841.

(9) Voir dans les *Fabliaux et Contes*, édition Méon (t. 1, p. 380) le texte original. — La copie de ce roman, dit Meon, écrite de la main de Sainte-Palaye est à la bibliothèque de l'Arsenal. — Il nous a été impossible de nous la procurer; nous n'avons trouvé à cette bibliothèque : 1° sous le n° 8791 qu'un vol. de 60 pages, imprimé à Paris 1752, intitulé : *Histoire ou Romance d'Ancassin et de Nicolette*, et attribué à La Curne de Sainte-Palaye par le catalogue Lavallière, dressé par Nyon (n° 15247 T. VII) et tous les ouvrages de bibliographie, Brunet, Barbier, Querard; 2° sous le n° 9149 (15248 au catalogue Lavallière) une seconde édition 1756, dont le titre seul changé, est ainsi conçu : *Amours du bon vieux temps ou l'on n'aime plus comme on aimait jadis*, appuyé sur les autorités que nous venons de citer, nous avons à l'exemple de la Biographie Universelle, les Amours du bon vieux temps 1760 in-8°, au nombre des productions de Sainte-Palaye, quoique nous n'ayons pas

— Ode sacrée du psautre XIX *Exaudiat te Dominus* (1).

Tels sont les ouvrages imprimés que nous connaissons de Sainte-Palaye ; ses manuscrits, beaucoup plus nombreux, sont le résultat de ses longues lectures ; c'est à l'aide de ces notes, qu'il avait recueillies de toutes parts et qu'il consignait par écrit à mesure qu'il travaillait, qu'il fit paraître ses ouvrages imprimés, ayant soin d'en élaguer tout ce qui pouvait paraître oisieux.

Nous donnons ici pour la première fois la liste de ses manuscrits dressée d'après le catalogue de la Bibliothèque royale et les vérifications que nous avons faites ; on verra de suite combien l'article de la Biographie Universelle (tome XXXIX) est incomplet à cet égard.

— Table alphabétique des noms de personnes tirés de différents manuscrits, 5 vol. in-f°. (Bibl. R. 10557, D).

— Table alphabétique des noms de lieux tirés de différents ouvrages manuscrits et imprimés (10557, E) 10 vol. in-f°.

— Antiquités françaises par ordre alphabétique, 13 vol. in-f°. 10557, F). Ce dictionnaire devait tout embrasser, histoire, géographie, chronologie, mœurs, usages, coutumes, en un mot, Sainte-Palaye voulait, comme nous l'avons dit, faire pour la France ce que Pitiscus avait fait pour l'Italie et la Grèce dans son *Lexicon antiquitatum romanarum in quo ritus et antiquitates tum Græcis et Romanis communes, tum Romanis exponuntur* (Leuwarden, 1713, 2 vol. in-f°, traduits en français par l'abbé Barral, 3 vol. 1766).

— Glossaire français, 31 vol. in-f°. (10557, G).

— Glossaire de la langue française, depuis son origine jusqu'à Louis XIV, 61 vol. in-4°. (10557 K). Ce glossaire, dont celui de Ducange avait donné l'idée à Sainte-Palaye, n'était qu'un démembrement de son dictionnaire d'antiquités françaises. Il en avait publié le prospectus en 1786, in-4° de 32 pages. Le P. Lelong, parlant de cet ouvrage dit « ce glossaire s'imprime actuellement au Louvre et sera de 4 ou 5 vol. in-folio ; c'est le fruit d'un long et pénible travail, et qui ne peut manquer d'être très utile, partant d'une aussi bonne main. » Ce glossaire contient l'histoire de tous les mots, comme le dictionnaire des

trouvé l'édition indiquée, et malgré le doute qu'a laissé dans notre esprit une phrase de l'introduction de l'*Histoire ou romance d'Ancassin et de Nicolette*, ou l'auteur cite le *Mémoire de Sainte-Palaye sur la lecture des romans de chevalerie*. pour faire paraître son ouvrage ; il nous a paru assez peu vraisemblable de voir un auteur aussi modeste que Sainte-Palaye se faire de soi-même une autorité compétente.

(1) Elle parut dans le *Mercure de juillet 1774*, signée Sainte-Palaye de Montfort Lamaury. Peut-être n'est-elle pas. « jusqu'en dise la Biographie Universelle, de La Curne de Sainte-Palaye ? »

antiquités l'histoire de tous les faits ; Sainte-Palaye cite d'abord le mot dans son acception la plus ancienne, puis les différents changements qu'il a subis : viennent ensuite les passages d'auteurs où le mot est employé. Ces exemples, outre leur intérêt grammatical, sont presque toujours curieux au point de vue historique. Malheureusement ce glossaire, malgré l'assertion du P. Lelong, devait comprendre plus de 3 vol. in-f°; en 1780, les deux tiers à peu près du premier volume furent imprimés, et les frais furent tels qu'on en resta là. Ce volume in-f°. de 735 pages (1470 colonnes), s'étend de la lettre A au mot *assurance* (assurance). Entr'autres articles curieux on remarque les mots *advocat* et *apanage*. Le dernier ne tient pas moins de 8 pages. C'est à ce travail que l'éditeur du glossaire de Ducange (1733) fait allusion, lorsqu'en faisant l'éloge de Sainte-Palaye il ajoute : « *Non solum amicitia sed etiam studendi genere nobiscum conjunctissimus, quippè qui illustrandis vocibus Galliarum nostrarum obsoletas, solerter, diligenterque incumbet.*

— Tables de matières diverses et suppléments, 1 vol. in-f°. (10557, H).

— Table alphabétique des anciens mots français tirés des mss. du roi n. 6987, 3 vol. in-f°. (10557, J).

— Glossaire des troubadours (prose), 4 vol. in-f°. (10557, L).

— *Id.* des troubadours (poésie), 10 vol. in-f°. (10557, M).

— Tables des noms de lieux cités dans les troubadours, 1 vol. in-f°. (10557, N).

— *Id.* des noms des antiquités, des faits historiques, etc. pour les poésies des troubadours, 1 vol. in-f°. (10557, O).

Après les gigantesques travaux de cet homme, nous n'irons pas examiner s'il savait ou non l'occitanien, s'il ne l'a pas souvent deviné, ou confondu avec le vieux français (1) ; voyant ce qu'il a su, ce qu'il a fait, nous ne rechercherons pas ce qu'il a pu ignorer ou omettre.

Le grand mérite de ce savant, outre sa vaste érudition, est d'avoir, à une époque où l'antiquité grecque et romaine préoccupait tous les esprits, songé à notre antiquité nationale (2), et d'avoir puissamment contribué à rassembler les matériaux à l'aide desquels nous pourrions arriver à une connaissance moins imparfaite de notre histoire ; cet engouement pour Rome et Athènes, il a bien senti jusqu'où il allait : aussi

(1) *Journal des Savants*, 1820, p. 239.

(2) *Nec minus oblator Framorum annalia regnum scripta legeus, ullo sine fuco prorsas et arte, quans quæ magnifici graces conscripta leguntur hestoriis, ægrè specium relmentia veri.* — Michel de l'Hôpital au card. de Tournon, *essai Leb.* 1, p. 12.

nous dit-il sincèrement en parlant de son ouvrage : « Nous serions moins en peine du jugement qu'on en portera, si, au lieu des mœurs des Français, nous parlions de celles des Grecs et des Romains. Aussi, n'en a-t-il que plus de mérite à avoir renversé le préjugé qui ne voyait le beau et le noble que dans le siècle de Périclès et d'Auguste, revu, corrigé et considérablement augmenté par celui de Louis XIV.

C^{te} LÉON DE BASTARD.

